

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 1^{er} juin 2020 par Microsoft Teams.

Sont présents à cette visioconférence par Microsoft Teams:

Alain St-Pierre, maire

Mélanie Vogt, conseillère

Diane Kirouac, conseillère

Dominique Poulin, conseiller

Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Nicolas Labbé, conseiller

Alexandre Bergeron, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistant également à la séance, par Microsoft Teams Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souligne que le bureau municipal est ouvert depuis ce matin à la population, toutefois qu'il faut suivre les règles de distanciations et celles émises par le gouvernement. Nous sommes chanceux dans la MRC d'Arthabaska et de l'Érable, il n'y a pas de nouveau cas de Covid-19 depuis quelques jours. Un merci spécial à Madame Anne-Marie Dion pour son implication au jardin communautaire et la mise en terre des plants des légumes en fin de semaine. Il souhaite également une joyeuse fête des pères à tous les papas.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire 4 mai 2020 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 4 mai au 1^{er} juin 2020 et du journal des salaires de mai 2020 ;
4. Résolution pour joindre un regroupement Solution UMQ en assurances collectives ;
5. Dérogation 16, Place Ducharme ;
6. Résolution entente de service d'inspection avec la MRC ;
7. Camp de jour ;
8. Affaires nouvelles ;
9. Levée de la séance du 1^{er} juin 2020.

N.B. EXCEPTIONNELLEMENT, LE CONSEIL VA SIÉGER À HUIS CLOS, QUE LE PUBLIC NE SERA PAS ADMIS AU COURS DES PROCHAINES SÉANCES ET QUE LES CITOYENS QUI LE DÉSIRENT SONT INVITÉS À POSER LEURS QUESTIONS PAR COURRIEL À : directiongenerale@munstalbert.ca

2020-67 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère :

Que l'ordre du jour du 1^{er} juin 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-68 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020

Proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller :

Que le procès-verbal du 4 mai 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-69 Approbation des comptes du 4 mai au 28 mai 2020

ATTENDU QUE le journal des salaires du mois de mai et la liste des chèques ont été présentés et qu'une copie a été remise à chacun des conseillers par envoi électronique;

Proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller:

Et, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, le tout tel que présenté au journal des déboursés, d'autoriser la directrice-générale et secrétaire-trésorière à payer lesdits comptes:

Registre des chèques # 2525 # 2549 au montant de 35 474.34\$,

Registre des prélèvements #117 au montant de 746.86\$,
Totalisant des dépenses pour le mois de mai de 36 221.20\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 1^{er} juin 2020.

Suzanne Crête
Directrice-générale/Secrétaire-Trésorière

2020-70 PROJET D'UNE MUNICIPALITÉ DE JOINDRE UN REGROUPEMENT ESTRIE-MONTÉRÉGIE « SOLUTION UMQ » EN ASSURANCES COLLECTIVES, EN COURS DE CONTRAT

Attendu que Conformément à la *Loi sur les cités et du Code municipal* de la Municipalité de Saint-Albert et en conformité avec la Solution UMQ, ce conseil souhaite autoriser la municipalité à joindre un regroupement d'achat de produits d'assurances collectives de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) aux meilleures conditions possibles;

Attendu qu'à la suite d'un appel d'offres public, Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le contrat pour les services de consultant indépendant par l'UMQ en application de la Solution UMQ;

Attendu que la rémunération prévue au contrat — Solution UMQ — à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

Attendu qu'advenant que la Municipalité de Saint-Albert joigne un regroupement de l'UMQ, le consultant s'est engagé et doit respecter les mêmes termes et modalités reliés au mandat qu'il a obtenu de l'UMQ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominique Poulin, conseiller
ET RÉSOLU :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que le contrat antérieurement accordé à ASQ Consultant soit résilié à compter du 1^{er} juillet 2020;

Qu'en conséquence de ce qui est mentionné plus haut, ce Conseil autorise l'octroi ou le transfert du mandat de conseiller en assurances collectives à Mallette actuaires inc., dans le cadre et aux conditions de la Solution UMQ, à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc

QUE ce Conseil confirme aussi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives, à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement Estrie-Montérégie passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc., suivant l'appel d'offres public n° UMQ 003-2019-2024;

QUE l'adhésion au regroupement — Solution UMQ — sera alors d'une durée maximale de cinq (5) ans;

QUE la Municipalité de Saint-Albert mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire afin de la représenter au contrat d'assurances collectives pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Saint-Albert s'engage à payer à l'UMQ, le cas échéant, des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité de Saint-Albert durant le terme de son adhésion au contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc.;

Que la Municipalité de Saint-Albert s'engage à respecter les termes et conditions du contrat intervenu avec l'assureur en application des présentes au sein du regroupement auquel la Municipalité de Saint-Albert se joint.

**2020-71 Installation d'une clôture en marge avant, le long de la rue La-
charité sur le Lot 6 108 487 / 16, Place Ducharme**

Attendu que Madame Chantal Lamontagne et Monsieur Simon Pellerin du 16, Place Ducharme demande une dérogation concernant l'implantation d'une clôture sur la marge avant de la rue Lacharité d'une hauteur de 2 mètres;

Attendu que la propriété de Madame Lamontagne et Monsieur Pellerin est construite à l'intersection de la Place Ducharme et de la rue Lacharité;

Attendu que le chantier construction a proximité ainsi que les grands vents font en sorte qu'il y a beaucoup de poussière, cela est désagréable pour l'entretien de la piscine et du SPA;

Attendu que pour respecter le règlement de zonage la hauteur de la clôture en marge avant doit être de 1 mètre;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Dominique Poulin, conseiller

D'autoriser la demande de Madame Lamontagne et Monsieur Pellerin, soit d'y ériger une clôture sur la marge avant du côté de la rue Lacharité à 2 mètres de hauteur. Que cette clôture devra être bien enlignée et droite et bien entretenue au cours des années.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-72 Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de Julien Lavoie, comme inspecteur en bâtiment

CONSIDÉRANT le projet d'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Albert;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Alexandre Bergeron, conseiller, il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Albert désigne Monsieur Julien Lavoie, à titre de personne désignée au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaire responsable pour l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique;

QUE la Municipalité de Saint-Albert s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-73 Camp de jour

Attendu que le gouvernement a autorisé la tenue des camps de jours pour la saison 2020;

Attendu que pour respecter les normes de distanciations ainsi que le ratio exigé par le gouvernement, nous devons accepter que 27 enfants comparativement à 80 enfants pour le même nombre d'animateur que l'an dernier;

Attendu que considérant le nombre d'inscription permise et les besoins d'animateurs il faudra des revenus supplémentaires;

Attendu que la Municipalité fournit déjà une aide financière de 7000\$ à chaque année mais que pour ce faire, il faudra un déboursé supplémentaire de 4000\$ pour la tenue du camp de jour;

Attendu que cet argent servira à l'achat d'équipement pour des jeux de distanciation, ainsi que tous les équipements de désinfections, tel que lunette, masques, désinfectants, sarreau etc. pour protéger les animateurs;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Qu'un budget supplémentaire de 4000\$ soit autorisé pour la tenue du Camp de jour pour la saison 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-74 Levée de la séance du 1^{er} juin 2020

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller :

Que la séance du 1^{er} juin 2020 soit levée à 17h21.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, Directrice-générale/
Secrétaire-trésorière

Je, Alain St-Pierre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 1er juin 2020

Alain St-Pierre, maire

Province de Québec M.R.C. d'Arthabaska Municipalité de Saint-Albert

Ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 17 juin 2020 par Microsoft Teams.

Sont présents à cette visioconférence par Microsoft Teams:

Alain St-Pierre, maire

Mélanie Vogt, conseillère

Diane Kirouac, conseillère

Dominique Poulin, conseiller

Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Nicolas Labbé, conseiller

Alexandre Bergeron, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistant également à la séance, par Microsoft Teams Madame Madame Krystèle Boilard, coordonnatrice du camp de jour et Madame

Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

2020-75 Annulation du Camp de jour

Attendu que pour que le camp de jour puisse ouvrir ses portes à un prix raisonnable, nous devons avoir au moins 27 inscriptions;

Attendu qu'à la clôture des inscriptions, nous avons reçu 15 demandes, malgré le fait que nous ayons donné une semaine supplémentaire aux parents pour y inscrire les enfants;

Attendu que tous les efforts ont été déployés pour mettre en place le camp de jour sur pied;

Attendu que nous sommes dans l'impossibilité de créer les groupes d'âge selon les normes du gouvernement par manque d'inscription;

Il est résolu à l'unanimité qu'il est impossible pour la municipalité d'offrir le service de camp de jour à un prix raisonnable par enfant dans le contexte actuel à cause de la COVID-19.

2020-76 Levée de la séance du 17 juin 2020.

Il est résolu que la séance soit levée.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, Directrice-générale/
Secrétaire-trésorière